

INSCRIPTIONS SAISON 2021-22

En raison du contexte sanitaire, les inscriptions pour 2021-22 auront lieu à la rentrée.

PERMANENCES D'INSCRIPTIONS :

Complexe sportif - 17 route de la Gare 69340 FRANCHEVILLE

Mercredi 25 août 2021	18h-20h	Réservées aux adhérents 2020-21 (pas de nouvelles inscriptions)
Vendredi 27 août 2021	18h-20h	
Mercredi 1er septembre 2021	16h-20h	Inscriptions et Réinscriptions
Vendredi 3 septembre 2021	18h-20h	
Samedi 4 septembre 2021	Forum des associations	
Mercredi 8 septembre 2021	18h-20h	
Mercredi 15 septembre 2021	18h-20h	
Samedi 18 septembre 2021	10h-12h	

Lors des permanences, vous effectuerez votre inscription nominative dans le groupe souhaité et réglerez la cotisation.

Merci de prévoir un mode de règlement et si possible le certificat médical pour les groupes concernés.

CERTIFICAT MEDICAL

ADHERENTS MINEURS : le certificat médical ne sera plus obligatoire. Un questionnaire de santé et une attestation à remplir par le représentant légal seront exigés lors de l'inscription.

Si le questionnaire atteste une contre-indication à la pratique sportive, il vous sera demandé un certificat médical.

Attention suivi médical ou CM obligatoire pour certains groupes compétition (voir entraîneurs).

ADHERENTS MAJEURS : un QUESTIONNAIRE de SANTE + attestation seront à remplir si votre dernier certificat médical date de moins de 3 ans.

Si le dernier certificat médical date de plus de 3 ans ou pour les nouveaux adhérents, **obligation de fournir un nouveau certificat avant le 27/09/2021.**

Lors de votre inscription nominative, un document personnel et un lien vous seront remis pour effectuer votre inscription en ligne sous 3 jours.

Reprise de l'ensemble des activités de l'association la semaine du 13 septembre 2021.

GRILLE DES COTISATIONS ANNUELLES 2021 / 2022

REDUCTIONS APPLICABLES SUR LES TARIFS

PASS' Région sur présentation de la carte et caution	-30 €
Inscription 3 membres de la même famille	-10%
Inscription 4 membres de la même famille	-15%
Inscription 5 membres et + de la même famille	-20%
2^e activité (<i>Réduction calculée sur la moins chère des deux</i>)	-30%
Section sportive à horaires aménagés Hors Franchevillois	-15 €

ACTIVITE	Tarif *	
	Franchevillois et HA	NON Franchevillois

* incluant l'adhésion, la licence et les frais administratifs

COMPETITION GAF / GAM		
1 ENTRAINEMENT	285 €	300 €
2 ENTRAINEMENTS	385 €	400 €
3 ENTRAINEMENTS	475 €	490 €
4 ENTRAINEMENTS	520 €	535 €

BABY		
BAMBINI (cours avec un parent)	195 €	210 €
GYM'BABY (cours sans parent)	235 €	250 €

LOISIRS		
ECOLE DE GYM (fille ou Garçon)	240 €	255 €
GYM ADO	285 €	300 €
ECOLE D'ACROTRAMP	240 €	255 €
ACROTRAMP ADO	300 €	315 €
Gym et GR Gymnastique Rythmique	270 €	285 €

FITNESS		
ZUMBA (1 heure)	205 €	220 €
BODY FORM (1 heure)	205 €	220 €
PILATES (1 heure)	305 €	320 €
CROSTRANING mixte (1h30 le mercredi)	235 €	250 €

FMA		
FREE RUN ADO ou ADULTE	355 €	370 €
MUSCULATION homme (lundi et/ou mercredi)	275 €	290 €

INFORMATIONS COTISATIONS et MODALITES DE PAIEMENT :

Vous aurez la possibilité de régler votre inscription en 1, 2 ou 3 fois.

Date d'encaissement des chèques :

OCTOBRE au comptant

ou OCTOBRE / NOVEMBRE / JANVIER si 3 chèques.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours de saison

(sauf déménagement dans un rayon de plus de 50 km, hors frais administratifs de 55€).

AVOIR : en cas de blessure, lors de votre activité au cours d'un entraînement ou lors d'une compétition, engendrant une incapacité de faire du sport sur une période supérieure à 3 mois, un avoir hors frais administratifs (licence + adhésion = 55 €) pourra vous être adressé au prorata de votre temps de présence, à valoir sur la saison suivante, sous condition d'avoir fait la réclamation 6 mois maximum après la date d'accident et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication.

GYM DANS' SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER UN COURS EN CAS D'EFFECTIF INSUFFISANT. Dans ce cas, la totalité des frais engagés sera remboursée y compris les frais d'adhésion.

DEMANDE DE JUSTIFICATIF :

- un reçu peut être délivré pour les paiements en espèces uniquement,
- une facture et/ou une attestation de Comité d'Entreprise peuvent vous être fournies pour les participations financières de vos employeurs.

Cocher alors la case dans le questionnaire en ligne et indiquer bien à quel nom doit être établie la facture.

Enfin, il convient de rappeler que la cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement de l'association. En conséquence, un adhérent qui cotise n'achète pas un droit de pratiquer une activité sportive mais contribue au projet associatif global, qui lui permet notamment de participer aux assemblées générales ou encore d'être électeur et éligible aux instances dirigeantes de l'association. Dès lors, le paiement d'une cotisation ne constitue pas une avance sur des prestations déterminées qui seraient dues par le club.